

Le Mouton NOIR

Journal départemental



n°19

93
la
cgt
Finances
Publiques

EDITORIAL

Retraite, salaire, répression...

Le gouvernement Macron tente le passage en force

Malgré une mobilisation exceptionnelle par sa durée et son ampleur, le gouvernement a décidé de passer en force pour mettre en œuvre dès le mois de septembre la réforme des retraites.

Minoritaire dans la rue, dans la société et même à l'Assemblée Nationale, il a utilisé tout l'arsenal anti-démocratique de la 5ème République pour imposer l'allongement de l'âge légal de départ en retraite et de la durée de cotisation par 49-3.

Saisi d'effroi face à la mobilisation de millions de personnes rejetant sa politique pendant des mois, il a multiplié les poursuites judiciaires et les convocations par la police à l'encontre des militants syndicaux durant l'été. Jusqu'à la convocation le 6 septembre d'un membre du bureau confédéral de la CGT, le responsable de la Fédération CGT de l'Energie Sébastien Ménesplier.

En parallèle, l'explosion de révolte dans les quartiers populaires suite à l'exécution du jeune Nahel a été réprimée avec violence : plusieurs morts, des condamnations à la chaîne pour là aussi terrifier ceux qui veulent crier leur colère.

Le gouvernement minoritaire est prêt à toutes les atteintes aux libertés pour pouvoir poursuivre une politique rejetée en masse par le peuple, et qui se traduit entre autres pour les fonctionnaires par un effondrement de leur pouvoir d'achat suite à la hausse continue de l'inflation depuis 2 ans et au gel du point d'indice pendant des années !

La seule réponse de notre ministre : l'annonce d'un budget d'austérité qui sera imposé là aussi par 49-3 et dans l'intervalle, des miettes pour tenter de nous calmer. Hausse ridicule de 1,5 % du point d'indice, prime exceptionnelle de quelques centaines d'euros en septembre...

Dans les services en Seine-Saint-Denis, les tensions montent à cause d'un manque de personnel chronique et de réformes catastrophiques pour les agents comme les usagers: mise en place de GMBI à marche forcée, le nouvel outil SURF qui disloque le cadastre, la fusion des secteurs d'assiette dans les SIP pour compenser le manque d'agents. Et à la rentrée, ce sont 3 nouvelles trésoreries qui sont rayées de la carte, avec la fusion des trésoreries d'Epinay-Sur-Seine, Stains et Saint-Ouen qui s'installeront à la place du SIE de Saint-Ouen qui a lui fermé l'année dernière.

Face à un gouvernement qui ne comprend que le rapport de force, cela pose partout la question de ce qui a manqué lors du conflit sur les retraites : l'élargissement de la grève et le blocage du pays. C'est cette question que la CGT Finances Publiques 93 va continuer de discuter dans les assemblées générales de service. Dès à présent, nous appelons à participer à la marche contre les violences d'État, contre le racisme et les discriminations, pour la justice sociale et pour la défense des libertés démocratiques le 23 septembre. Inscrivons-nous aussi dans toutes les mobilisations sur les salaires qui pourront surgir dans la période et faisons bloc pour les forcer à entendre le peuple !



Le Mouton NOIR Le Mout

DOSSIER

Quand la programmation s'enrhume, la vérification tousse

Jamais à court d'idées pour faire avec moins (à défaut de faire plus), la DGFIP tient à sa martingale : le tout numérique. Le public connaît bien la dématérialisation des services aux usagers (et ses flots de contribuables désorientés refoulés à l'entrée des bâtiments, faute de rendez-vous en présentiel) ou la détection des piscines non déclarées par l'intelligence artificielle (coûteuse autant qu'inefficace). Il connaît moins les méfaits d'une autre lubie qui touche le contrôle fiscal depuis plusieurs années déjà : le « data-mining ».

Dans son principe, l'exploration ou « minage de données » vise à automatiser l'exploitation des immenses bases de données économiques et fiscales dont l'administration dispose, afin de mieux débusquer la fraude. Rapprocher les déclarations incohérentes, détecter les revenus non déclarés, signaler les anomalies en tout genre : ces éléments suspects que les cerveaux humains ne peuvent repérer qu'à force de travail, l'ordinateur les trouverait d'emblée. Ce qui permettrait de prioriser les dossiers à fort enjeu. Et de réaliser de substantielles économies de postes dans les équipes chargées de « programmer » les contrôles fiscaux.

L'idée n'est pas nouvelle. Depuis près d'une décennie, la mission Requête et Valorisation (MRV) de Bercy, et à sa suite le bureau SJCF-ID, abreuvant les services de fiches labellisées « DM » (pour *data-mining*). La tâche du programmeur, en DIRCOFI comme en service local, est simple : constater les anomalies mises en avant par les algorithmes de la centrale, enrichir la fiche au besoin, et transmettre le tout aux vérificateurs. Un jeu d'enfant, non ?

Or, en pratique, c'est une autre affaire. Extraction erronée des données des liasses, informations périmées, sociétés cessées ou liquidées depuis parfois des années, extrapolations extravagantes sur les liasses simplifiées des petites entreprises, situations courantes ressortant comme des anomalies, à l'instar du chiffre d'affaires non taxable des sous-traitants du BTP... Les tares des « fiches DM » sont légion. Quand les « requêtes », les critères de recherche établis par la centrale, ne sont pas bonnement hors sol. Nombre d'entre eux recourent aux comparaisons des chiffres déclarés par les entreprises avec les moyennes (les ratios). Or, ces ratios ne sont pas en eux-mêmes un critère suffisant pour lancer un contrôle fiscal : lorsque les fiches sont basées sur ces seules anomalies, elles sont systématiquement rejetées... par nos propres services de direction, pourtant chargés de promouvoir les algorithmes. Quid des défailtants !

En bref, la qualité n'est pas au rendez-vous. Face au constat d'échec, ne faudrait-il pas écouter les collègues qui alertent depuis des années sur ces carences ? La centrale n'est pas de cet avis. Le nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2023-2027 de la DGFIP prévoit d'accélérer. Et, localement, les conséquences s'en font sentir.

Ainsi, au sein de la DDFIP 93, l'objectif assigné aux pôles de contrôle et d'expertise (PCE), chargés de la « programmation » des professionnels, est de donner priorité aux fiches DM. Conformément aux directives nationales, les services ont pour cible 50 % de contrôles fiscaux issus des « listes DM ». Et, pour être certains d'atteindre cet objectif, la solution est radicale : rejeter les autres fiches. La chose n'est pas dite clairement. Mais de fait, pour programmer une société de sa propre initiative, l'agent doit démontrer que les droits rappelés à envisager sont supérieurs à 25 000 €, voire plus. En bref, il faut prioriser, en fonction des enjeux... sauf pour les « DM », qui passent le filtre quoique parfois médiocres à souhait.

Un clou dans le cercueil des PCE, qui ne cessent de perdre des postes et dont le nombre passera localement de 6 à 3 en 2024. Le contrôle fiscal n'est plus leur priorité. Les agents sont trop affairés à répondre aux demandes de remboursement de crédit de TVA d'entreprises suspectes, nombreuses chez les sous-traitants du BTP, le cœur de notre tissu économique. Une tâche essentielle, pourtant négligée dans leurs statistiques et leurs objectifs officiels.

Et encore le 93 peut-il s'estimer heureux. Les Hauts-de-Seine, en précurseurs zélés, ont ainsi institué le pôle de programmation exclusivement consacré aux « DM ». Finie l'initiative. Et la qualité des fiches, comme le montant des rappels, s'en ressentent.

La situation des programmeurs a des conséquences directes sur les vérificateurs. Les brigades qui réalisent les contrôles des professionnels sont désormais à court d'entreprises à vérifier. Les « fiches » manquent. Les bonnes fiches encore plus. Au point que certains services en soient réduits à contrôler des entreprises fantômes ou cessées, sans perspective de recouvrement, pour ne pas tourner à vide.

Pourtant, le data-mining est un outil qui n'est pas pervers en soi. Mis au service des agents, enrichi par leur expérience et leur intelligence, il peut libérer des tâches fastidieuses et donner de bons résultats. Par exemple à travers les habilitations au requête libre, qui permettent de faire ses propres sélections, et que la DG ne cesse de restreindre. Mais, c'est fatal, dans l'administration néolibérale obnubilée par les coûts, toute nouveauté ne peut avoir qu'un seul but : supprimer des postes.

Une note d'espoir dans cette symphonie du désastre, Bercy échoue encore à remplir cet objectif. Tant que la machine ne se suffit pas à elle-même, l'humain demeure indispensable à la lutte contre la fraude. Coïncidence, le gouvernement prétend multiplier les recrutements à cette fin. Alors, prenons-le au mot : nous sommes donc impatients de recevoir nos nouveaux collègues. Si les ministres l'ont promis, alors c'est pour bientôt, pas vrai ?

13 MILLIONS DE FRANÇAIS EN DIFFICULTÉ AVEC LE NUMÉRIQUE



on NOIR Le Mouton NOIR

BREF!

BREF!

Nouvelles règles de mutation : la DGFIP sous Extase

Alors que le gouvernement Macron utilise la laïcité à toutes les sauces pour discriminer une partie de la population française, Bercy a visiblement retrouvé la foi et cherche à nous le faire savoir !

Elle s'attaque à travers la réforme des règles de mutations aux « pécheurs » qui infestent les couloirs de notre administration :

- Fin de la priorité de rapprochement pour les concubins ou les pacsés qui n'ont pas un avis d'impôt commun ;

- Fin de la priorité de rapprochement soutien familial, qui permettait aux mères et pères célibataires de se rapprocher d'un membre de leur famille avec leur enfant afin qu'ils puissent bénéficier de leur aide ;

- Fin de la priorité pour les parents divorcés ou séparés qui pouvaient demander à se rapprocher du département de garde de leur enfant.

Comme on le voit, la DGFIP a décidé de faire sauter toutes les mesures favorisant les parents qui auraient fait l'erreur de se séparer de leur conjoint ou qui vivent dans le péché sans avoir fait bénir leur union.

Couplées avec la multiplication des postes au choix (à profil donc) sur tout le territoire pour remettre en cause les mutations basées sur l'ancienneté administrative, la DGFIP veut nous contraindre à revenir à la posture traditionnelle : à genoux, pour quémander.

La CGT Finances Publiques 93 dénonce ces mesures régressives, visant à démanteler notre socle de droits collectifs issus de notre statut particulier d'agents de la DGFIP ! Nous revendiquons le retour des priorités supprimées par Bercy, et l'arrêt des postes à profil qui remettent en cause l'égalité des fonctionnaires alors que nous avons passé les mêmes concours !

L'accueil dans le 93 : CHACUN FAIT CE QU'IL VEUT !

Alors non, ce n'est pas nous agent qui décidons mais les chefs de service, on peut presque dire qu'il y a un accueil différent pour chaque site. Parfois même des règles différentes d'accueil pour un même service : au SIP de Saint-Denis, le recouvrement lui ne reçoit que sur rendez-vous, même pour les paiements, rassurons nous l'assiette fait le reste. Les SIE ne reçoivent que sur rendez-vous et quasiment jamais en physique (Merci au COVID). La multiplication des canaux d'entrée ne simplifie pas les choses, surtout face au manque cruel d'agent dans les services. C'est une volonté évidente de détruire nos missions d'accueil surtout en physique.

Cela entraîne d'autres problèmes : une inégalité de traitement entre nos contribuables, des tensions aussi bien entre les agents sous pressions qu'avec les usagers. Ce n'est déjà pas facile pour nous de savoir ce qu'il en ait pour chaque service, alors imaginez un contribuable face à tous ces canaux et règles différentes. C'est à en perdre la tête !

Malgré nos nombreuses demandes à la DG de réouverture d'accueil physique et d'harmonisation de l'accueil dans le 93, nos demandes sont pour le moment restées lettre morte.

GMBI : un jour sans fin au SDIF

Suite (et pas fin) des difficultés engendrées par GMBI au service foncier.

GMBI, désormais bien connu des SIP, provoque un véritable tsunami au sein du SDIF et laisse les agents complètement sous l'eau.

Pour rappel, l'applicatif permet aux propriétaires fonciers de visualiser l'ensemble de leurs biens, et les contraint surtout à déclarer quelle en est l'occupation, sous peine d'amende. Ce dispositif, mis en place à la suite de la réforme de la taxe d'habitation, provoque une déferlante de questions, d'accueils et de mails qui ont submergé les services fonciers sur tout le territoire.

Le fiasco, largement relayé cet été dans la presse, de cette campagne dont le terme a été repoussé trois fois, n'en finit plus de faire des vagues. Tout l'été en effet, ce fut un défilé de contribuables ininterrompu au SDIF, affolés devant la complexité du système, souvent perdus et parfois passablement énervés. Désormais, c'est la campagne taxe foncière que la tempête GMBI vient percuter.

Après une légère accalmie à partir de l'Assomption, les questions en tout genre reprennent de plus belle fin août avec la sortie des rôles fonciers. Les e-Contact GMBI non traités s'accumulent désormais avec des questions purement foncières, résultat des hausses de taux inédites, ou encore des contestations des données relatives aux locaux, complètement périmées. Le nombre de mails s'envole au SDIF 93 : 11 500 e-Contacts (35 000 dans les Yvelines !), auxquels s'ajoutent plus de 1 000 mails dans la BALF des secteurs fonciers du SDIF au 8 septembre... le tout en progression constante.

Parallèlement, le renouvellement au 1^{er} septembre des deux tiers du service, la perte de compétence totale consécutive à la quasi disparition de collègues « anciens », ont pour conséquence un évident allongement du délai de traitement des dossiers. La formation des nouveaux collègues affectés au SDIF se fait désormais à coups de « réponses types » stockées dans le serveur du service, puisque personne n'est désormais en mesure de consacrer du temps à une « vraie » formation... qui buterait de toute façon sur la quasi absence d'anciens... le serpent qui se mord la queue.

Heureusement, nous avons notre Direction, nous direz-vous, qui nous apporte une aide précieuse... en nous affectant des vacataires pendant 2 mois. Bien utiles, il est vrai, car chargés de l'affectation des e-Contacts... Ah oui, avait-on précisé que plus personne au SDIF n'a de temps à consacrer à cette tâche ?

Dernière évolution, les collègues ont été informés lors de leur réunion de rentrée que notre Direction, décidément particulièrement brillante, était désormais très attentive au nombre de e-Contact et souhaiterait des statistiques sur le nombre traité par agent. Et... c'est tout. Pour ce qui est des difficultés évoquées et des solutions concrètes à apporter, on peut donc repasser. Notre Direction étant aussi inventive que les créateurs de... GMBI.

Le Mouton NOIR (Mauvaise) HUMEUR



TRES [Mauvaises] HUMEURS



La DGFIP n'échappe pas à la privatisation.

Depuis plus de 10 ans les gouvernements se succèdent, contribuant de plus en plus à la privatisation de nos missions. Plus récemment le gouvernement Macron a accéléré le processus en privatisant, externalisant et détruisant des tâches qui relevaient de notre administration.

Une des missions historiques de cette administration : le recouvrement en espèces (entre autres) a été abandonnée (quasiment totalement) par la DGFIP. En effet, ce dernier est désormais assuré par le réseau des buralistes et la Française des Jeux (elle-même privatisée). L'économie n'est pourtant pas là, rappelons que chaque paiement chez le buraliste est facturé 1,50 euro hors taxe auquel s'ajoute le coût du marché passé avec les buralistes et la FDJ (41 millions d'euros budgétisés dans la loi de finances 2022). Mais il ne s'arrête pas là, c'est bien l'ensemble des missions de recouvrement qui sont menacées par cette privatisation.

De même, le NRP n'a de proximité que le nom, dans les faits cela éloigne un peu plus le service public en le remplaçant par des Maison France Service où des acteurs associatifs font boîte aux lettres avec les services publics qui ont fermé sur les territoires concernés. Les associations ou les contractuels embauchés par les mairies ne pourront évidemment pas répondre aux questions des contribuables sur des sujets aussi différents que la fiscalité, Pôle Emploi ou la CAF. Ce transfert de missions de services publics vers des structures inadaptées laisse la porte ouverte aux entreprises pour faire payer les tâches normalement effectuées par nos services, comme les banques proposant des forfaits pour l'aide à la déclaration en ligne.

Prétextant un besoin de soulager les services du contrôle fiscal débordés à cause des suppressions de postes, le gouvernement a créé l'examen de conformité fiscale (ECF), déclinaison de la loi ESSOC.

C'est un examen de certains points fiscaux prévus dans un chemin d'audit, réalisé par un commissaire aux comptes, un expert comptable ou un centre de gestion agréée dans le cadre d'une relation contractuelle de droit privé facturée à l'entreprise. Un grand pas vers la privatisation des missions de contrôle fiscal !

Les missions domaniales sont également fortement touchées par cette privatisation de nos missions. En effet, dans son article 5, la proposition de loi du député Lagleize d'octobre 2019 visant à réduire le coût du foncier et à augmenter l'offre de logement prévoyait la disparition pure et simple de la consultation domaniale pour les collectivités territoriales, et par la même, la disparition des pôles d'évaluation du domaine. Là aussi, on cherche à transférer les missions d'évaluation des biens publics au privé qui pourra profiter du bradage de l'immobilier public.

Dans le même ordre d'idée, l'externalisation des créations des nouveaux logiciels n'en finit pas de faire des ravages, comme nous le constatons avec la nouvelle application dysfonctionnelle SURF qui contribue à son échelle à l'explosion des services fonciers et des SIP.

Ne nous y trompons pas c'est bien toute nos missions que le gouvernement Macron cherche à faire sauter et à vider de son sens avant de les rebasculer sur le privé. Si nous ne réagissons pas rapidement nous finirons comme La Poste ou France Télécoms, ancienne administrations d'État elles aussi vendues au privé. C'est notre avenir en tant que fonctionnaire d'État exerçant des missions de service public qui est aujourd'hui en jeu, luttons contre l'externalisation de nos missions pour les protéger et protéger les populations qui ont besoin de nous !

Médecine du travail, quand Bercy abandonne le 93 !

La médecine du travail est en souffrance. Le nombre des praticiens a diminué d'un quart en 12 ans à l'échelle nationale, dans l'indifférence générale. Alors que lui reviennent des missions vitales, en particulier dans des territoires déjà fragiles comme le nôtre.

Le médecin du travail vérifie la compatibilité de l'état de santé avec les conditions de travail liées au poste que l'on occupe, à la différence du médecin agréé qui s'assure de notre aptitude générale à exercer un emploi public.

Il peut intervenir en matière d'évaluation des risques professionnels, de protection contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accident du travail ou de maladie professionnelle, d'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents. Il a aussi une mission en matière d'hygiène générale des locaux de service, d'hygiène dans les restaurants administratifs et d'information sanitaire.

Son rôle s'étend même à informer l'administration employeur de tout risque d'épidémie, et ce n'est là qu'une partie de ses tâches (pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2211>).

Ce bref rappel montre bien le rôle essentiel de la médecine du travail, laquelle n'a cessé de s'affaiblir en termes d'effectifs dans notre département. **Bilan actuel pour la DGFIP 93 : il manque un médecin depuis plusieurs années, et la seule infirmière est partie en retraite il y a quelques mois ! Résultat : un seul poste occupé afin de répondre aux besoins d'environ 1800 agents**

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises dans les instances pour soulever ce problème et proposer des solutions, comme améliorer l'attractivité du poste en proposant une extension de la prime de fidélisation de 12 000 € au médecin du travail. Réponse de Bercy : non ! Dans le privé, les entreprises rencontrant ce genre de difficulté peuvent faire appel à des médecins généralistes. Nous avons demandé à avoir nous-mêmes cette possibilité. Réponse de Bercy : non ! On ajoute à cela un discours du type « ce n'est pas nous, mais on fait remonter » qui dure pendant que les agents du 93 sont privés d'un service normal de médecine du travail.

Nous invitons tous les collègues n'ayant pas eu de visite quinquennale depuis plus de cinq ans, qui le souhaitent, à faire valoir leur droit à celle-ci auprès du service des ressources humaines du 93 et/ou à nous le signaler ! Pour rappel, les vérificateurs, les EDR et les personnes fragiles doivent être examinés chaque année !

Face aux difficultés liées à la distance domicile/lieu de travail, aux sous-effectifs, aux nouvelles organisations de travail, à l'augmentation des longues maladies (de tout type) et aux autres maux qui touchent les agents, nous allons accroître la place de ce sujet dans les instances paritaires. La santé au travail est un droit statutaire, pas un privilège !



Je me syndique à la
CGT Finances Publiques 93

Bulletin à renvoyer par courrier :
Local syndical CGT, Centre des Finances Publiques, 29 rue Parmentier, 93100 Montreuil

ou par e-mail :
cgt.ddfip93@dgifp.finances.gouv.fr

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Numéro DGFIP :
Grade : Échelon :
Temps Partiel :
Service et adresse administratives :
Signature : Date :